

**Secrétariat**

Distr. générale
3 septembre 2014
Français
Original: anglais

**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses****Quarante-sixième session**

Genève, 1-9 décembre 2014

Point 8 i) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives au Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage: divers****Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques****Vingt-huitième session**

Genève, 10-12 décembre 2014

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail pour la période
biennale 2015–2016****Proposition de révision du chapitre 2.1 du SGH
(matières et objets explosifs)****Communication de l'expert de l'Australie et de l'Australian
Explosives Industry and Safety Group (AEISG)¹****Introduction**

1. Lors de la vingt-septième session du Sous-Comité SGH, l'expert de l'Australie a présenté le document informel INF.20 (27^e session) proposant de réviser le chapitre 2.1 (matières et objets explosifs) du SGH pour résoudre les problèmes de classement et de communication des dangers au cours de la fabrication, du stockage, de la manutention et de l'utilisation lorsque ces matières et objets explosifs ne sont pas emballés pour le transport.

2. L'expert australien a souligné que la proposition de révision ne concernait pas les prescriptions applicables au transport de matières et objets explosifs et ne visait pas non plus à modifier les épreuves prescrites dans le Manuel d'épreuves et de critères.

¹ Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour la période 2013-2014, adopté par le Comité à sa sixième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/84, par. 86 et ST/SG/AC.10/40, par. 14).



3. La proposition a été généralement bien acceptée, de même que la nécessité de définir clairement la portée de la révision. L'expert de l'Allemagne a relevé que le Sous-Comité TMD avait examiné des questions apparentées en 2008 mais que les propositions avancées alors² n'avaient pas été soutenues.

4. Le Sous-Comité SGH a décidé d'inclure ce point à son programme de travail pour 2015-2016 et sollicité la participation du Sous-Comité TMD en tant que coordonnateur pour les dangers physiques. La proposition prévoit aussi de solliciter pour ce travail les compétences des membres du Groupe de travail des explosifs et de rendre compte des progrès accomplis aux deux sous-comités SGH et TMD.

5. Le but du présent document est d'inviter les membres du Sous-Comité TMD, les membres du Groupe de travail des explosifs et les organisations non gouvernementales pertinentes à participer à ce travail.

Discussion

6. L'Australie est en train de revoir sa législation nationale en la matière et elle envisage d'utiliser le SGH dans ce cadre législatif pour définir et classer les matières et objets explosifs, ainsi que pour la communication des dangers les concernant. Ce processus a permis de mettre en évidence certaines questions liées au classement et à la communication des dangers des matières et objets explosifs à tous les stades de leur existence. Il s'agit aussi bien de l'utilisation du SGH à cette fin que de l'utilisation d'éléments de classement aux fins du transport et de communication des dangers dans les secteurs non liés au transport.

7. Les principales questions examinées sont:

a) Les informations relatives au classement et à la communication des dangers concernant les matières et objets explosifs emballés pour le transport sont-elles appropriées pour d'autres secteurs tels que la fabrication, le stockage et l'utilisation?

b) S'agissant des matières et objets explosifs qui ne sont pas emballés pour le transport – y compris ceux qui ont été retirés de leur emballage de transport et ceux qui ne sont pas transportés – quel est le classement correct à leur appliquer et quelles informations concernant les dangers qu'ils présentent convient-il de communiquer aux personnes qui les fabriquent, les manipulent, les stockent ou les utilisent?

8. La révision de la législation australienne sur les matières et objets explosif met fortement l'accent sur la réduction des contraintes administratives pesant sur les entreprises. La proposition actuelle n'envisagerait donc aucune épreuve supplémentaire à appliquer aux matières et objets explosifs emballés pour le transport et qui ont déjà été soumis aux épreuves appropriées.

9. L'Australie estime toutefois que des orientations sont nécessaires pour aider les responsables à respecter leurs obligations législatives afin de faire en sorte que les dangers des matières et objets explosifs qui ne sont pas emballés pour le transport soient connus et communiqués de manière appropriée pour que les risques qu'ils présentent puissent être gérés de manière efficace lorsque ces matières et objets explosifs sont manipulés durant leur fabrication, leur stockage et leur utilisation.

² Voir le document informel INF.20 (quinzième session), le document informel INF.71 (trente-troisième session), ainsi que les documents ST/SG/AC.10/C.3/2008/43 et ST/SG/AC.10/C.4/2008/6.

Proposition

10. La révision a pour but de comprendre où des indications sont nécessaires pour aider les responsables à classer ou à définir correctement les matières et objets explosifs et à communiquer sur les dangers dans les secteurs non liés au transport, afin de faire en sorte que le niveau élevé de sécurité assuré pendant le transport le soit également dans d'autres parties du cycle de vie de ces matières et objets.

11. Il est proposé:

a) Que le chapitre 2.1 du SGH fasse l'objet d'un examen visant à déterminer où des amendements sont nécessaires et que des indications supplémentaires soient élaborées en cas de besoin en ce qui concerne le classement et la communication des dangers des matières et objets explosifs pour répondre aux besoins d'autres secteurs que celui du transport, par exemple la fabrication, le stockage et l'utilisation;

b) Que le contenu de telles indications soit élaboré si elles sont jugées nécessaires;

c) Que le travail ne comporte pas de révision des prescriptions applicables au transport des matières et objets explosifs ni de modification des épreuves qui leur sont destinées dans le Manuel d'épreuves et de critères;

d) Que l'on procède à cette révision en ayant à l'esprit les propositions antérieures de l'Allemagne, rappelées plus haut;

e) Que l'on mette sur pied un groupe de travail par correspondance dirigé par l'expert de l'Australie pour entreprendre ce travail pendant l'intersession et que toutes les parties intéressées membres du Sous-Comité TMD, du Groupe de travail des explosifs et des ONG pertinentes puissent y participer.

12. L'Australie propose que les questions suivantes soient notamment prises en considération dans le cadre de toute révision:

a) Quels sont les besoins en matière de classement et de communication des dangers en ce qui concerne le stockage, la fabrication et l'utilisation des matières et objets explosifs qui ne sont pas emballés pour le transport?

b) Quelles indications peut-on ou doit-on faire figurer dans le SGH pour s'assurer que l'information appropriée sera communiquée à tous ceux qui manipulent des matières et objets explosifs aux cours de leur cycle de vie?

c) Si elles ne sont pas encore, ou ne sont plus emballés pour le transport, le classement des matières et objets explosifs pour le transport s'applique-t-il pour assurer la sécurité de leur stockage, de leur manipulation et de leur utilisation, y compris leur étiquetage? Si tel n'est pas le cas, peut-on déduire ce classement sans procéder à de nouvelles épreuves individuelles?

13. La révision déterminera la meilleure manière de fournir dans le SGH des indications supplémentaires destinées aux secteurs non liés au transport, avec peut-être des tableaux supplémentaires pour le classement, des notes ajoutés aux tableaux existants ou encore une nouvelle annexe comportant des informations complémentaires concernant le classement et la communication des dangers au cours de la fabrication, du stockage, de la manutention et de l'utilisation des matières et objets explosifs non emballés pour le transport.

14. Les membres du Sous-Comité, ceux du Groupe de travail des explosifs et les ONG sont invités à prendre contact avec l'expert de l'Australie pour participer au groupe de travail par correspondance et contribuer ainsi à ce travail.